

— Séance du 2 février 2023 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSELAÏn CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT

Absent excusé : Gérald BRÉZIN

Absent non excusé : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

• **Rentrée scolaire** : c'est Marie-Noëlle CHIRALT qui assurera désormais l'accompagnement du matin et du soir pour le bus scolaire dépendant du RPC de Picquigny.

• **Félicitations à Frédéric BLEUX** qui a participé à PARIS-BREST soit aller et retour 1220 km en 71 heures et 42 minutes.

• **Cantine scolaire** : grande nouveauté dès la rentrée avec la mise en place du compostage à la restauration scolaire ; il sera désormais interdit de remplir des sacs « poubelle noirs » de restes de repas qui peuvent être jetés au compost. Juste derrière la salle polyvalente, deux composteurs vont être installés et un coin destiné à recueillir des matières sèches (genre tailles de haies finement coupées) sera aussi positionné juste à côté. Le mardi 5 septembre à 14 heures, deux agents de TRINOVAL viendront expliquer au personnel de la cantine ainsi qu'aux deux adjointes, les gestes très simples pour ne plus remplir nos bacs noirs. L'idée c'est de pouvoir récupérer d'ici une bonne année un excellent compost qui servira au potager du centre de loisirs et de l'école.

Extension de la salle des fêtes : construction de vestiaires pour le judo : demande de subvention au Conseil départemental

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de vestiaires pour le judo avec extension de la salle des fêtes pour un montant de travaux estimé à 457 306,92 € HT. Pour ce projet, deux demandes de subvention ont été déposées : l'une au titre de la DETR et l'autre au titre du FNADT.

Au cours du mois de juin, le projet a été retenu au titre de la DETR et sera subventionné à hauteur de 35 %, soit 160 057 euros. La demande au titre du FNADT n'a pas été accordée.

Dans le cadre du Fonds d'appui aux communes, la commune peut obtenir une aide de 40 % du département en ce qui concerne ce projet, soit 182 922 euros, laissant à la charge de la commune 25 % soit 114 328 euros (plus TVA 91 461,38 euros).

Entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'aide du département à hauteur de 40 % concernant ce projet.

Fixation des tarifs pour le centre de loisirs d'automne

Sur proposition de M. PIERRE, l'assemblée vote à l'unanimité les tarifs pour le CLSH des vacances d'automne qui se déroulera du 23 octobre au 3 novembre 2023, soit :

- semaine 5 jours :

* Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 8 €/ jour ; 31 € par semaine
- quotient familial entre 525 et 900 € : 9 € / jour ; 35 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 11 € / jour ; 41 € par semaine

* enfants Hors CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 11 €/ jour ; 40 € par semaine
- quotient familial entre 525 à 900 € : 13 € / jour ; 47 € par semaine
- quotient familial supérieur à 900 € : 15 € / jour ; 54 € par semaine

— semaine 4 jours : du 30 octobre au 3 novembre

* Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 26 € ; 8 € / jour
- quotient familial entre 525 et 900 € : 30 € ; 9 € / jour
- quotient familial supérieur à 900 € : 36 € ; 11 € / jour

* enfants Hors CCNS :

- quotient familial inférieur à 525 € : 35 € ; 11 € / jour
- quotient familial entre 525 à 900 € : 42 € ; 13 € / jour
- quotient familial supérieur à 900 € : 49 € ; 15 € / jour

Cantine : 3,20 € / repas ; déduction carte loisirs : 3,50 € par jour

Si l'enfant n'est présent au centre que le jour de la sortie, le prix de la journée sera doublé. Une participation pour les voyages en bus pourra également être mise à la charge des parents.

Fixation tarifs salle des chanoines pour l'après midi (anniversaires enfant)

Monsieur le maire demande à l'assemblée de fixer le tarif de la location de la salle des chanoines pour l'après midi (anniversaire enfant) à compter du 1er septembre 2023 et propose le tarif de 25 € (somme destinée à couvrir les frais de chauffage, eau et électricité).

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tarif de location de la salle des chanoines à 25 € pour les après midi lors d'anniversaires d'enfants.

Tarifs garderie – centre du mercredi au 4/09/2023

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les tarifs de la garderie et du centre du mercredi à compter de la rentrée scolaire soit le 04 septembre 2023.

Monsieur le maire propose de maintenir le tarif garderie de la précédente année scolaire mais indique qu'il serait nécessaire d'augmenter légèrement le prix du centre pour le mercredi, comme suit :

- Prix à la journée :

- quotient familial inférieur à 525 € : 7,5 € / jour
- quotient familial entre 525 et 900 € : 9 € / jour
- quotient familial supérieur à 900 € : 11 € / jour

- Prix à la ½ journée :

- quotient familial inférieur à 525 € : 5,50 €
- quotient familial entre 525 et 900 € : 6 €
- quotient familial supérieur à 900 € : 6,50 €

- Le prix de la cantine reste fixé à 3,20 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs tels que définis ci avant.

Encaissement chèques

Deux chèques pour un montant total de 300 € représentant un don pour la course du 13 juillet.

Renouvellement convention location garage à KOENIG Yvon et MINOTTE Murielle

Monsieur le maire informe l'assemblée que les baux consentis à M. KOENIG Yvon et à MME MINOTTE Murielle concernant la location d'un garage arrivent à échéance au 30/09/2023 et demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à leur renouvellement ; le montant actuel du loyer est de 33 € par mois pour KOENIG Yvon et 30 € par mois pour MINOTTE Murielle (le garage étant de taille plus petite)

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de renouveler les baux accordés pour la location d'un garage à M. KOENIG Yvon et à MME MINOTTE Murielle pour une durée de 6 ans à compter du 01/10/2023 moyennant un loyer mensuel de 36 € pour M. KOENIG et 33 € pour MME MINOTTE et autorise le maire à signer les baux.

Renouvellement convention location logement à DUCROTOY Gaëlle et COCAGNE Dylan

Sur proposition du Maire, l'assemblée délibère sur le renouvellement de la convention de location pour un logement rue des Chanoines à DUCROTOY Gaëlle et COCAGNE Dylan à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de trois ans et d'en fixer le montant du loyer à 365 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette augmentation à compter du 1er octobre 2023, soit un montant de loyer

de 365 € par mois pour une durée de trois ans et autorise le maire à signer le bail.

Maisons fleuries : liste des lauréats 2023

Jean-Paul PIERRE présente une liste de maisons ou parcelles du camping de l'Abîme, choisies par le jury, lors de son passage le 19 juillet dernier.

Après discussion, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste des résultats proposée. Les quatre premiers recevront un bon d'achat de 30 euros et les suivants un bon d'achat de 20 euros.

Subvention à l'ASA picardie

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une proposition de subvention à l'ASA PICARDIE, dont le siège est situé à PICQUIGNY et dont le président est M. Jean-Pierre LENGLET Cette association a notamment organisé des baptêmes de voitures rallye lors du téléthon 2022 et est l'organisatrice annuellement du rallye de Picardie qui se déroule sur la commune de Airaines.

Monsieur le maire propose d'attribuer la somme de 300 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 300 € à titre de subvention pour l'année 2023.

Mise en place du sondage sur l'implantation de l'antenne de téléphonie mobile

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle avait été évoquée la pose d'une antenne relais SFR sur un terrain appartenant à la commune et attenant au terrain de football et notamment la poursuite des investigations à ce sujet.

Devant les inquiétudes soulevées par une partie de la population, il est proposé la mise en place d'un sondage sur cette implantation.

Un document va donc être distribué dans chaque foyer dès la fin de cette semaine pour des réponses attendues avant le 20 septembre. Ce formulaire de réponse sera anonyme et numéroté afin d'éviter la duplication des documents.

Le résultat de ce sondage sera publié lors d'une prochaine réunion début octobre.

Communications diverses

La parole est donnée aux conseillers :

- travaux à la collégiale ; des négociations ont eu lieu avec la DRAC pour le début du chantier de réfection des toitures de la sacristie ; les travaux devraient démarrer au plus tard avant le 15 octobre.
- Vitesse des véhicules ; une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal à propos de possibles aménagements dans la commune visant à freiner la vitesse des véhicules.
- Madame CAPON évoque quelques points du dernier conseil d'administration de la maison de retraite.
- Monsieur le maire informe l'assistance que le remplacement de Madame DILLY (départ en retraite au 29/02/2024) est en bonne voie.
- Pour le recensement de la population, trois personnes vont être recrutées prochainement.